

Direction Générale

Décision n° 2015-127

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE
Chevalier de la Légion d'honneur

- **VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D.6143-33 à D.6143-36 ;
- **VU** le décret de M. le Président de la République en date du 21 juin 2011 portant nomination de M. Frédéric Boiron en qualité de Directeur Général du CHU de Saint-Etienne,
- **VU** le code des marchés publics ;
- **VU** la délégation générale de signature n°2014-168 du 1^{er} octobre 2014 ;
- **Considérant** l'organigramme de la direction du CHU de Saint-Etienne et notamment son organisation en pôles de direction ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – OBJET

La présente décision modifie la décision n° 2014-168 du 1^{er} octobre 2014 relative à la délégation générale de signature de **M. Frédéric Boiron**, Directeur Général du CHU de Saint-Etienne.

ARTICLE 2 – GARDES DE DIRECTION

Conformément à l'article 3 de la décision n° 2014-168 du 1^{er} octobre 2014, dans le cadre des gardes de direction assurées par les personnels de direction du CHU de Saint-Etienne et les cadres habilités, délégation est donnée à chaque Directeur et cadre figurant au tableau de garde, selon le planning établi par la Direction Générale, à l'effet de signer tout document (actes collectifs ou individuels, correspondances, dépôts de plainte, etc.) en vue d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et de répondre aux situations d'urgence ou de nécessité de soins.

Le registre des gardes de direction est tenu à disposition auprès de la Direction Générale.

ARTICLE 3 – PERSONNELS HABILITES

Le tableau ci-après liste les personnels de direction du CHU de Saint-Etienne et des cadres habilités à assurer des gardes de direction.

NOM	FONCTION
BATTESTI Michaël	Direction Stratégie
CAILLAUX Clément	Directeur Projets
CHAMBRY Gilles	Directeur des Travaux et des Équipements
CHANNET Aurélie	Directrice des Affaires Médicales
CHAPUIS Hervé	Directeur Pôle Psychiatrie
COURBON Ghislaine	Coordonnatrice Générale – Directrice des Soins
GIOUSE Philippe	Directeur des Ressources Humaines
JAGOT Célia	Directrice Adjoint Ressources Humaines
ORSI Emilie	AAH Direction Générale
RENAUT Didier	Directeur Général Adjoint
VOLLE Guillaume	Directeur des Soins

ARTICLE 4 – EFFET ET PUBLICITE

La présente délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera notifiée à chaque délégataire et fera l'objet d'une transmission à chaque direction fonctionnelle du CHU de Saint-Etienne.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise à M. le comptable de l'établissement accompagnée du modèle de signature de l'ensemble des nouveaux délégataires.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département de la Loire et sera consultable sur le site Internet du CHU de Saint-Etienne dans l'attente de cette publication.

Fait à Saint-Etienne, le 1^{er} octobre 2015



Frédéric Boiron